



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE COURSEULLES

Annexes aux Instructions de course Habitables 2017-2020

Courseulles -> St Vaast Samedi 8 septembre 2018

1. Programme des courses, heures de départ

Mise à dispo : 11 h 08

2. Définition de la zone de course

Voir cartes SHOM n° 6857 et 7420.

3. Description des parcours

Les marques sont à laisser du côté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).

32.7 M	
Gavendest	Td
La Dent	Td

4. Marques

SRC D blanche et bleue 49° 20,7' N 0° 27,7' W

Autres bouées : consulter les documents officiels

5. Définition de la ligne de départ

Voir affichage au club

6. Position de la ligne d'arrivée

Laisser la dernière marque de parcours (**La Dent**) du côté requis (**tribord**) et couper l'alignement formé par cette marque et la bouée Gavendest.

Dans tous les cas : auto-pointage. Feuille à remettre dès votre arrivée au port de St Vaast à la commission régates.

7. Système de pénalité de remplacement choisi

Voir instructions de course.

8. Rappel individuel :

Les voiliers partis avant leur heure de départ et ne refaisant pas le tour d'une extrémité de la ligne seront pénalisés de 20% du nombre des inscrits, mais pas moins de 3 places, ou classés derniers si ce calcul leur est favorable.

9. Heure limite

L'heure limite pour couper la ligne d'arrivée est fixée à 22h le 8 septembre 2018

10. Calcul du temps compensé

Le temps compensé est calculé en temps/temps (sans CVL).

11. Catégorie de navigation

L'armement minimum est la catégorie semi-hauturière.

Ouverture des portes de Saint-Vaast : 19h27 le samedi 8 septembre 2018